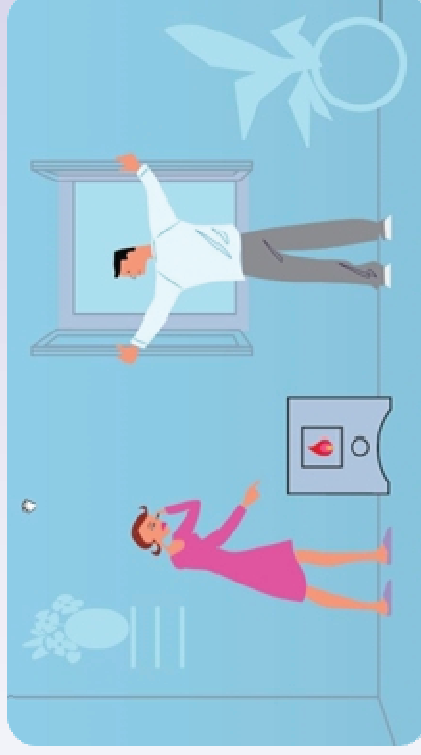


# LE RISQUE D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le **monoxyde de carbone** est un **gaz inodore et incolore** qui provient d'une **mauvaise combustion** quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz, fuel, charbon, essence...

Les **appareils de chauffage** mal entretenus constituent la **principale cause**.

Chaque année, près de **5 000 personnes** sont **victimes** d'intoxication à ce gaz.



Le monoxyde de carbone : un gaz inodore, invisible, toxique et mortel.  
Source : [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

## Consignes de sécurité ... AYEZ LES BONS REFLEXES !

### AVANT

- Faire contrôler chaque année son installation de chauffage et ramoner sa cheminée.
- Demander, après tous travaux, un certificat de conformité au professionnel qui les a réalisés.
- Dégager les voies d'aération de son logement, et bien aérer, même en hiver.

### PENDANT

- Aérer immédiatement les locaux.
- Arrêter les appareils à combustion.
- Couper le gaz si possible.
- Ne pas craquer d'allumette, ne pas allumer la lumière, ne pas téléphoner.
- Evacuer les locaux sans prendre l'ascenseur.
- Appeler les secours depuis l'extérieur.

### APRES

- Ne réintégrer les lieux qu'après avoir reçu l'avis d'un professionnel.



Coupez l'alimentation de l'appareil en cause.



Aérez immédiatement les locaux.



Appelez les pompiers (18) ou le SAMU (15).



Evacuez les locaux.



Ne réintégrez les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

Pour plus d'informations : [www.sante-sports.gouv.fr/les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone.html](http://www.sante-sports.gouv.fr/les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone.html)